

Montréal, le 6 août 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Distributeur relative au programme GDP Affaires
Dossier de la Régie : R-4041-2018
V/D : R055977 ST**

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la lettre de l'AHQ-ARQ en date d'aujourd'hui contestant certaines des réponses d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) aux demandes de renseignements (DDR).

Conformément à la décision D-2018-076, il y aura une audience sur les contestations **le mercredi 8 août 2018 à 9 h** dans les locaux de la Régie à Montréal. La Régie demande au Distributeur de prévoir la présence de témoins en mesure de compléter la preuve requise lors de cette audience.

De plus, la Régie examine la possibilité de rendre une ordonnance de sauvegarde dans le présent dossier, tel que proposé par certains intervenants lors de la rencontre préparatoire du 12 juin 2018. La Régie entend discuter avec les participants, lors de l'audience du 8 août, des diverses options qui se présentent afin de permettre les inscriptions au programme GDP Affaires pour l'hiver 2018-2019.

À cet égard, vous trouverez ci-joint une DDR adressée au Distributeur. La Régie demande au Distributeur de répondre à cette DDR **au plus tard le mardi 7 août 2018 à 16 h**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml